

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
28 JUIN 2016

DATE d’AFFICHAGE
8 JUILLET 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 27
Votants : 35

L’an deux mille seize,

le 5 juillet à neuf heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Daniel BOURZEIX, - Mme Nathalie CALLE, -MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, -MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, -Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, -Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, -Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, -Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine SAVARY, - M. Joseph BROHAN.

M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX

M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

M. Bruno LE BORGNE donne pouvoir à M. André PAJOLEC

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°100-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – VENTE A LA SCI LES KORRIGANS D’UN IMMEUBLE
SITUE 7 PLACE DU BOUFFAY SUR LA COMMUNE DE LA ROCHE-BERNARD**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, expose le projet de vente de l’immeuble situé 7 Place du Bouffay à La Roche Bernard. Cet immeuble, d’une surface totale de 151 m² est inoccupé depuis la rupture de contrat de location accession en décembre dernier. Interrogée sur le devenir de ce bâtiment, la commission Développement Economique a proposé sa mise en vente au plus offrant. Deux offres fermes ont été adressées pour un projet identique : un salon de thé et une épicerie fine.

Conformément à l’article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), statuant sur la nécessité pour les Collectivités Territoriales de solliciter et viser l’avis de l’autorité compétente de l’Etat, France Domaines 56, dans le cadre de la cession d’immeubles et permettant une marge de négociation de + ou - 10 %, l’avis de France Domaine 56 a été sollicité.

L’estimation n°2015 – 195 V 0865, datée du 15 Juin 2015, réalisée par France Domaines 56, s’élève à 41 000 €. Au regard de cet avis le Vice-président propose de céder ce bien à 50 000 €.

Au regard de cet avis et après consultation du maire de La Roche-Bernard, M. Michel CRIAUD propose de retenir l’offre de Mme TRAZIC et M. ROLA représentants la SCI LES KORRIGANS pour un montant de 50 000 €. Il est également proposé d’inclure à l’acte de vente, une obligation de

l'acquéreur de fermer le grenier mitoyen à ses frais et une inscription d'un pacte de préférence au profit de la Communauté de Communes en cas de revente de l'immeuble.

La vente se réalisera de gré à gré et le prix sera payé au comptant le jour de la signature de l'acte authentique.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de l'immeuble situé 7 Place du Bouffay à La Roche-Bernard, sur la parcelle cadastrée AC 158 au profit de la SCI LES KORRIGANS, représentée par Madame TRAZIC et Monsieur ROLA, pour y ouvrir un salon de thé et une épicerie fine aux conditions exposées préalablement, au prix de 50 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la réalisation de cette vente.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 07/07/16
Le Président,

